

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour d'octobre deux mille dix-neuf (07-10-2019) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Tout le monde peut être important, car tout le monde peut servir à quelque chose. »

Martin Luther King

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 459-2019 décrétant une dépense de 200 837 \$ et un emprunt de 200 837 \$ pour la mise en place de jeux d'eau au parc des Grès

7. Droit d'installation – Maskicom – Cabinet extérieur de jonction – Réseau internet par fibre optique

8. Renouvellement d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Subvention TECQ (2014-2018)

9. Ventes de terrains pour construction résidentielle – Autorisation de signataires

10. Octroi de contrat – Les Services EXP inc. – Assistance à la préparation de la demande d'aide financière FIMEAU et étude d'avant-projet – Mise à niveau du système de traitement des eaux usées

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

11. Octroi de contrat – Énergère inc. – Fourniture et installation de luminaires de rues au DEL avec services connexes
12. Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2019-2020
13. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils - Déneigement des stationnements de l'édifice municipal et de la caserne pour la saison 2019-2020
14. Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien de la piste de ski de fond
15. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
16. Service incendie – Démission d'un pompier
17. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2018 et des immobilisations ponctuelles
18. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1111, 4^e Rang, lot 2 544 787 du cadastre du Québec
19. Modification de la résolution numéro 2008-10-394 – Concernant la demande de dérogation mineure de monsieur Maurice Prévost
20. Embauche de chauffeurs – Déneigement, saison 2019-2020
21. Scouts Groupe Les Grès – Autorisation pour campagne de financement 2020
22. Demande d'accès gratuit au Centre communautaire et son système de son – Salle Jules-Bellemare - Troupe Théâtrale Figami
23. Motion de félicitations – Comité culturel – Journées de la culture
24. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi de golf 2019
25. Motion de félicitations – Monsieur Sylvain Éthier et Madame Gaétane Beaumier – Propriétaires de la Ferme Éthier – Participation aux Journées portes ouvertes de l'UPA
26. Affaires diverses
- Période de questions
27. Clôture de la séance

2019-10-251

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du mois d'octobre 2019. Il annonce que la municipalité a reçu l'approbation du ministère de la Sécurité publique pour demander des soumissions pour la réfection de la côte du rang des Grès qui a été endommagée lors de la crue des eaux du printemps 2019. Il souligne que les travaux seront possiblement exécutés dans les prochaines semaines.

Dans le dossier de réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne, le maire mentionne que la municipalité attend toujours une réponse du ministère des Transports pour l'obtention d'une subvention et qu'elle espère une réponse positive, puisque le conseil du Trésor vient de lui accorder une enveloppe budgétaire supplémentaire de 200 millions de dollars pour répondre aux nombreuses demandes des municipalités, dont celle de Saint-Étienne-des-Grès. Ainsi, les travaux devraient être complétés en 2020.

Ensuite, le maire annonce qu'en ce qui a trait à la réouverture du lien interrives de la Gabelle, les membres du conseil municipal sont toujours en attente d'une aide financière pour le réaménagement du site afin qu'il soit plus sécuritaire pour tous. Le dossier est à suivre...

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

Au sujet du dossier de municipalisation de rues du secteur du Lac Robert, le maire mentionne qu'une rencontre aura lieu avec les citoyens d'ici la fin du mois d'octobre afin de s'assurer que la délimitation des terrains effectuée par la firme d'arpenteurs convient à tous les propriétaires concernés.

De plus, le maire fait part aux citoyens des démarches en cours dans le cadre des projets de traitement de biogaz et d'implantation d'une usine de compostage de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM). Il relate les visites d'usines qu'il a effectuées en Europe, en compagnie de M. Marc Bastien, conseiller, et de membres du conseil d'administration et du Comité de direction de la RGMRM. Dans un premier temps, deux usines de traitement de biogaz servant à convertir les biogaz en gaz naturel renouvelable ont été explorées. Dans un deuxième temps, ils ont visité trois usines de bio-méthanisation. Les produits qui résultent de la bio-méthanisation sont le biogaz et le digestat, une pâte pouvant être compostée. Il souligne que ces visites avaient pour objectif d'amener les membres du conseil municipal à bien comprendre de quelle façon ces usines contrôlent les émanations des gaz et les mauvaises odeurs qui pourraient s'y dégager, et qu'ils ont été bien rassurés à ce sujet.

Aussi, le maire mentionne qu'à la suite d'une entente conclue avec la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, cette dernière a accepté qu'un abribus y soit installé à la sortie donnant sur le chemin des Dalles. Ce projet a été réalisé en partenariat avec la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé.

En terminant, le maire félicite le comité organisateur de la 16^e édition du Tournoi de golf de l'Association des loisirs de Saint-Étienne qui a eu lieu le 21 septembre dernier et qui a été un succès. Aussi, le maire félicite le Comité culturel pour l'organisation d'activités culturelles le 28 septembre dernier, à l'occasion des Journées de la culture. Enfin, le maire félicite les propriétaires de la Ferme Éthier, Madame Gaétane Beaumier et Monsieur Sylvain Éthier, pour leur accueil et leur participation aux Journées portes ouvertes de l'Union des producteurs agricoles du Québec, le 8 septembre dernier.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 septembre 2019, 23 septembre 2019 et 25 septembre 2019 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2019-10-252

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 septembre 2019, 23 septembre 2019 et 25 septembre 2019 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2019-10-07 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

2019-10-253

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2019-10-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2019-10-254

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 septembre 2019*, totalisant 160 043,94 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 septembre 2019*, au montant de 265 337,76 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

6. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 459-2019 décrétant une dépense de 200 837 \$ et un emprunt de 200 837 \$ pour la mise en place de jeux d'eau au parc des Grès

2019-10-255

Nancy Mignault **donne** avis de motion qu'il sera adopté lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente un règlement décrétant un emprunt pour la mise en place de jeux d'eau au parc des Grès et dépose le projet de règlement numéro 459-2019 intitulé « décrétant une dépense de 200 837 \$ et un emprunt de 200 837 \$ pour la mise en place de jeux d'eau au parc des Grès ».

7. Droit d'installation – Maskicom – Cabinet extérieur de jonction – Réseau internet par fibre optique

CONSIDÉRANT le projet de déploiement d'un réseau d'accès internet haute vitesse par fibre optique dans toutes les municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé, par le biais de l'organisme Maskicom;

CONSIDÉRANT le besoin d'installer un cabinet extérieur de jonction pour la mise en place dudit réseau d'accès internet haute vitesse par fibre optique, par Maskicom;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC de Maskinongé et Maskicom pour le déploiement du réseau;

2019-10-256

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

l'installation par l'organisme Maskicom d'un cabinet extérieur de jonction sur le terrain de l'hôtel de ville afin de permettre d'avoir le lien d'accès au réseau internet haute vitesse par fibre optique, pour l'intranet et les citoyens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Renouvellement d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Subvention TECQ (2014-2018)

CONSIDÉRANT l'article 1093 du *Code municipal* par lequel une municipalité peut décréter des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré;

CONSIDÉRANT que la programmation de travaux révisée dans le cadre du programme *TECQ* (2014-2018) a été approuvée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018, par la résolution numéro 2018-10-260, ainsi que par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 octobre 2018;

2019-10-257

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le renouvellement d'un emprunt temporaire, sous forme de marge de crédit, pour un montant n'excédant pas 1 000 000 \$, auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.

Il est aussi résolu d'autoriser le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer les documents relatifs à ce renouvellement d'emprunt temporaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Vente de terrain pour construction résidentielle – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel public de propositions de prix dans le Nouvelliste du 13 septembre 2019 pour la vente de trois (3) terrains destinés à la construction résidentielle, soit les lots 6 265 349 (rue Anselme-Bourassa), 6 265 348 (rue Anselme-Bourassa) et 6 331 974 (rue François-Chrétien);

CONSIDÉRANT que trois (3) proposants ont présenté une proposition de prix, comme suit :

Soumissionnaire	Prix proposé pour chaque lot
Marie-Michèle Fortin	Lot 1 (6 265 349) : 43 750 \$ Lot 2 : -\$ Lot 3 : -\$
Marc-André Lanneville	Lot 1 (6 265 349) : 43 005 \$ Lot 2 : -\$ Lot 3 : -\$
Laurence Murray Dugré	Lot 1 : - \$ Lot 2 (6 265 348) : 40 000 \$ Lot 3 : -\$

CONSIDÉRANT que les propositions de prix ont été analysées à partir des critères énoncés au devis et à partir des constats suivants :

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

- La proposition de prix de madame Marie-Michèle Fortin pour le terrain « Lot 1 », de 43 750 \$, est conforme et la plus élevée et considérant l'engagement transmis par courriel le 6 octobre 2019;
- La proposition de prix de madame Laurence Murray Dugré, seule proposition pour le terrain « Lot 2 », de 40 000 \$, n'est pas conforme puisqu'elle demande qu'une clause au devis soit modifiée pour acquérir le terrain;

2019-10-258

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente, pour la construction résidentielle, du terrain titré « Lot 1 » portant le numéro de lot 6 265 349 du cadastre du Québec, sis sur la rue Anselme-Bourassa, à madame Marie-Michèle Fortin, au prix de 43 750 \$.

Il est aussi résolu que tous les frais notariés reliés à cette vente de terrain soient à la charge de l'acquéreur.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette vente de terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Les Services EXP inc. – Assistance à la préparation de la demande d'aide financière FIMEAU et étude d'avant-projet – Mise à niveau du système de traitement des eaux usées

2019-10-259

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat d'assistance technique pour la préparation de la demande d'aide financière à présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)* pour la mise à niveau du système de traitement des eaux usées (étangs aérés), à la firme Les Services EXP inc., pour un montant de 2 750 \$, avant les taxes et les frais afférents, le tout selon les termes de l'offre de service datée du 27 septembre 2019.

Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Nathalie Vallée, à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Énergère inc. – Fourniture et installation de luminaires de rues au DEL avec services connexes

CONSIDÉRANT que l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL, incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres »), au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 18 décembre 2018 (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 30 septembre 2019 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

CONSIDÉRANT que l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférents à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est également justifiée de requérir auprès d'Énergère, en tant que mesures « hors bordereau », l'ajout de plaquettes d'identification des luminaires afin d'uniformiser la numérotation des luminaires du réseau;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

2019-10-260

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau »:

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

- Conversion de 18 luminaires DEL existants (à la demande de la municipalité), au montant de 6 144,20 \$;
- Remplacement de 49 fusibles, au montant de 1 434,24 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 73 porte fusibles simples (incl. fusible), au montant de 5 893,00 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles simples (incluant fusible) remplacés;
- Remplacement de 49 câblages (poteaux en bois), au montant de 7 398,24 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 1 mise à la terre - poteaux en bois non HQ (MALT) au montant de 154,13 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 12 206,88\$;

QUE M. Robert Landry, Maire, et Mme Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;

QUE le conseil est autorisé à déboursier une somme de 187 344,98 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère;

QUE la dépense visée par la présente résolution soit acquittée par un emprunt à long terme autorisé par l'adoption du règlement d'emprunt numéro 456-2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octrois de contrats – Déneigement des bornes sèches et autres – Saison 2019-2020

CONSIDÉRANT que le déneigement des bornes sèches, du stationnement du terrain des loisirs de Saint-Thomas et d'une partie du 5^e Rang (cul-de-sac) est généralement donné à forfait à des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que la plupart des entrepreneurs ont accepté de reconduire leur contrat pour la saison 2019-2020, moyennant, s'il y a lieu, une légère augmentation des prix de l'exercice précédent;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal s'en trouvent satisfaits;

2019-10-261

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie ces contrats, pour la saison 2019-2020, aux montants suivants, avant taxes :

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

Entrepreneurs	Endroits	Montant (avant taxes)
Claude Grenier	Borne sèche du Lac des Érables	260,00 \$
Claude Grenier	Cul-de-sac 5 ^e Rang face au Lac des Érables	340,00 \$
Patrick Milot	Borne sèche du chemin St-Thomas (Lac Boisvert)	600,00 \$
Ferme Marcouiller	Terrain des loisirs de Saint-Thomas	800,00 \$
Rolland Bouchard & fils	Bornes sèches au Lac Bourassa et au Domaine Sable fin	450,00 \$
Claude Pépin	Conteneurs du Rang des Grès	600 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Rolland Bouchard et fils - Déneigement des stationnements de l’édifice municipal et de la caserne pour la saison 2019-2020

2019-10-262

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie, pour la saison 2019-2020, les contrats de déneigement suivants à Rolland Bouchard et fils, à savoir :

Endroits	Montant (avant taxes)
Stationnement de l’hôtel de ville	1 100 \$
Stationnement de la caserne	2 200 \$

Il est de plus résolu d’autoriser le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien de la piste de ski de fond

2019-10-263

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat de préparation et d’entretien de la piste de ski de fond pour l’hiver 2019-2020, selon les termes du devis intitulé *Contrat et cahier de charges pour la préparation et l’entretien de la piste de ski de fond – Hiver 2019-2020*, à Gestion Le Stéphanois inc., au prix de 5 995 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 19 septembre 2019, conditionnellement à l’autorisation d’Hydro-Québec quant à l’utilisation du stationnement.

Il est de plus résolu d’autoriser le Maire, M. Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier 1 et d'un (1) pompier pour la formation Opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du *Programme*;

2019-10-264

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Service incendie – Démission d'un pompier

2019-10-265

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Luc Thiffault, à titre de pompier volontaire à temps partiel, à compter du 7 octobre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Stratégie québécoise d'économie d'eau potable - Présentation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2018 et des immobilisations ponctuelles

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a mis en œuvre sa *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, horizon 2019-2025*;

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

CONSIDÉRANT que cette stratégie comprend cinq (5) mesures à suivre pour les organismes municipaux, mesures qui s'inscrivent dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que parmi ces mesures, l'une d'entre elles consiste en la production d'un Bilan annuel de la stratégie stéphanoise d'économie d'eau potable qui dresse l'état de la situation et le portrait des actions progressives à mettre en place, bilan produit par M. Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'une autre mesure consiste à présenter annuellement le rapport du Bilan au conseil municipal qui inclut les résultats de l'évaluation des indicateurs de performance, l'évaluation du coût des services d'eau, l'identification des sources de revenus des services d'eau et le plan d'action, rapport produit par M. Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics;

2019-10-266

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité St-Étienne-des-Grès adopte et dépose son Rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1111, 4^e Rang, lot 2 544 787 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal sis au 1111, 4^e Rang, avec une marge avant secondaire de 0,7 mètre et à régulariser l'implantation d'une remise avec une marge avant secondaire de 1,3 mètre sur le lot 2 544 787 du cadastre du Québec, situé dans la zone 315;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 21.1 du *Règlement de zonage* numéro 405-2018 qui stipule que dans les cours avant secondaires, la marge applicable à tout bâtiment correspond à la marge avant prescrite pour chacune des zones et que, pour la zone 315, la marge avant à respecter est de 9,1 mètres;

CONSIDÉRANT que le conseil n'a pas reçu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à défaut d'avoir atteint quorum pour la tenue d'une rencontre pour l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que personne n'était présent pour se prononcer sur ce point et étant donné que la municipalité ne peut pas statuer sur cette demande, n'ayant pas obtenu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, conformément à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, l'étude de la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 1111, 4^e Rang, lot 2 544 787 du cadastre du Québec est remise à une séance extraordinaire qui se tiendra le mercredi 9 octobre à 18 h à la salle du conseil municipal Luc-Pellerin, à l'hôtel de ville situé au 1230, rue Principale.

19. Modification de la résolution numéro 2008-10-394 – Concernant la demande de dérogation mineure de monsieur Maurice Prévost

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par M. Maurice Prévost, en 2008, consistait à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire sur le lot 2 545 272 sis au 61, rang des Grès;

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

CONSIDÉRANT que dans la résolution numéro 2008-10-394 dans laquelle le conseil municipal acceptait la demande de dérogation mineure déposée par M. Prévost, il y est indiqué que la propriété est sise au 61, rang des Dalles, alors qu'elle est sise au 61, rang des Grès;

2019-10-267

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2008-10-394 concernant la demande de dérogation mineure déposée par M. Maurice Prévost, comme suit :

- Au premier alinéa :

« **CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Maurice Prévost consiste à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (3,13 m X 4,38 m) à 0,28 mètre au lieu de 0,5 mètre de la ligne latérale du lot, tel que le *Règlement de zonage* numéro 234-90 l'exige à l'article 34, pour la propriété sise au 61, rang des Grès, sur le lot 2 545 272 du cadastre du Québec, de la zone af-09; »;

- Au troisième alinéa :

« [...] le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Maurice Prévost concernant la propriété sise au 61, rang des Grès, lot 2 545 272 du cadastre du Québec situé dans la zone Af-09, à l'effet de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (3,13 m X 4,38 m) à 0,28 mètre au lieu de 0,5 mètre, de la ligne latérale du lot ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Embauche de chauffeurs – Déneigement, saison 2019-2020

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures pour le poste de chauffeur occasionnel affecté au déneigement a été effectué préalablement;

2019-10-268

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la liste suivante des chauffeurs occasionnels affectés au déneigement :

- Jacques Gélinas;
- Jean-François Grenier.

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

21. Scouts Groupe Les Grès – Autorisation pour campagne de financement 2020

2019-10-269

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'autorisation accordée aux Scouts de Saint-Étienne-des-Grès d'accéder gratuitement au Pavillon Léo-Carbonneau pour la vente de calendriers, le 5 octobre 2019.

Il est aussi résolu d'autoriser la location gratuite de la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire pour la collecte de cannettes, dans le cadre de la campagne de financement pour l'année 2020, comme suit :

Type d'activité	Dates	Lieu
Collectes de cannettes	11 janvier 2020 et 25 avril 2020	Salle Jules-Bellemare

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande d'accès gratuit au Centre communautaire et son système de son – Salle Jules-Bellemare - Troupe Théâtrale Figami

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Michelle Lafrenière, directrice du projet théâtral de la troupe Figami, dans laquelle elle demande l'accès gratuit au Centre communautaire et son système de son, puisqu'à chaque fin d'année scolaire, la Troupe de Théâtre Figami, formée de jeunes de l'école primaire Ami-Joie, présente au grand public des pièces de théâtre;

CONSIDÉRANT que la Troupe a besoin de la salle Jules-Bellemare pour le montage de la scène et du décor, pour deux (2) répétitions générales, pour les représentations et le démontage de la scène;

CONSIDÉRANT qu'elle demande également l'accès gratuit au système de son;

2019-10-270

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la Troupe de théâtre Figami à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire et à son système de son, comme suit : le 19 juin, à partir de 17 h; le 20 juin, de 8 h à 23 h et le 21 juin, de 8 h à midi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Motion de félicitations – Comité culturel – Journées de la culture

2019-10-271

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité culturel pour avoir organisé les activités culturelles qui ont eu lieu le samedi 28 septembre dernier, dans le cadre de la 23^e édition des Journées de la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi de golf 2019

2019-10-272

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité organisateur du Tournoi de golf

Séance ordinaire du 7 octobre 2019

annuel de l'Association des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès pour le grand succès qu'a connu la 16^e édition tenue le 21 septembre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Monsieur Sylvain Éthier et Madame Gaétane Beaumier – Propriétaires de la Ferme Éthier – Participation aux Journées portes ouvertes de l'UPA

2019-10-273

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Monsieur Sylvain Éthier et Madame Gaétane Beaumier, propriétaires de la Ferme Éthier, pour leur accueil et leur participation, le 8 septembre dernier, aux Journées portes ouvertes de l'Union des producteurs agricoles du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 06;

Fin : 20 h 11.

27. Clôture de la séance

2019-10-274

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 11.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.